

## JURY D'APPEL

APPEL N° 2001/09

Règles 10, 44.1, 44.2, 62.1(a), 62.1(b)

EPREUVE : Coupe Nationale de Printemps Europe

DATE : 12 au 16 Avril 2001

CLUB ORGANISATEUR : Centre Nautique de Perros Guirec

CLASSE : Europe

PRESIDENT DU JURY : Mr Jean FOSTERUD

Demande de reclassement de Mr Loïc DONY, voilier 5347, suite à un incident survenu le 15 Avril.

L'appel étant conforme aux exigences de la règle F2.1 des RCV a été instruit par le Jury d'Appel.

## FAITS ETABLIS

Dimanche 15 Avril, 5347 dépose une réclamation contre 5433 pour refus de tribord, dégâts matériels.

De son côté, 5433 dépose une reconnaissance d'infraction conformément à RCV 44.2 pour infraction à RCV 10 vis à vis de 5347.

La réclamation est instruite et classée sans suite, 5433 ayant reconnu son infraction conformément à RCV 44.2. Les décisions sont affichées le 15 avril en fin d'après-midi.

APPEL

"Lors du National Europe [...], dans les 5 minutes de la manche 6 [...], un autre concurrent [...] me fait un refus de tribord[...]. Ma coque est endommagée [...] ceci m'empêche de prendre le départ aux manches 6 et 7.

Cette régata comptant pour moi [...], je souhaiterais être reclassé sur ces deux manches selon les règles appropriées".

## ANALYSE DU CAS

Ø En ne demandant pas explicitement réparation selon RCV 62.1(b) lors de l'instruction, 5347 n'a pas permis au jury d'envisager les dispositions relatives à l'examen et à l'octroi d'une réparation.

Ø Le jury aurait certes pu lui-même éventuellement envisager d'accorder réparation en fonction des faits établis mais il ne l'a pas fait. S'il s'estimait lésé par cette décision du jury, 5347 avait alors la possibilité de demander réparation selon RCV 62.1(a), ce qu'il n'a pas fait.

Ø 5433 établit lui-même, dans sa reconnaissance d'infraction, qu'il a causé, par son infraction, un dommage sérieux. RCV 44.1 lui faisait obligation d'abandonner, ce qu'il n'a pas fait.

## DECISION DU JURY D'APPEL

5433 est disqualifié à la course 6 en application de RCV 44.1 et le classement devra être refait en conséquence.

Fait à Paris le 22 juin 2001

Le Président du Jury d'Appel

Jacques SIMON

Assesurs : A. BELLAGUET, B. BONNEAU, G. BOSSE, Y. LEGLISE, J. LEMOINE, A. MEYRAN